

RÉPARTITION DE LA POPULATION, 1961
LE NORD DU CANADA

POPULATION RURALE POPULATION URBAINE

- 10 en collectivité fixe ou itinérante dans des régions isolées
- 100 dans des régions de peuplement isolées
- 500 dans des régions de peuplement isolées
- 1,000 - 5,000
- 5,000 - 10,000

La définition de rural et d'urbain utilisée au recensement de 1961 classe dans le secteur urbain les cités, villes et villages, constitués ou non, de 1,000 habitants et plus, ainsi que les banlieues urbanisées a) des zones métropolitaines de recensement, b) des autres grandes agglomérations urbaines, et c) de certaines petites villes lorsqu'elles comptaient avec la banlieue 10,000 habitants et plus. Le reste de la population constitue le secteur rural.

